



Fédération de la Santé et de l'Action Sociale (FSAS-CGTG)

B.P. 257 - 97 100 Basse-Terre
0690.28.19.86

fsas.cgtg@laposte.net – secretariatfsas@gmx.com

www.veyatifsascgtg.org
Siret : 798 550 497 000 19



Basse-Terre, le 08 Mai 2023

Lettre Ouverte aux parlementaires

Objet : *Impératif de l'abrogation de la loi du 05 Août 2021.*

Mesdames et Messieurs les représentants du peuple,

En ce jour de commémoration de la victoire sur le Nazisme, à laquelle la Guadeloupe peut se targuer d'avoir humblement contribué, notre Fédération Syndicale vient vous exposer l'impératif de l'abrogation de la loi du 05 Août 2021, imposant une "vaccination" strictement sur la base de produits expérimentaux, singulièrement par une technologie ARNm très onéreuse et sans résultats patents contrairement à ce qu'affirment ses défenseurs.

Nous ouvrons, d'emblée, le sujet sur ce que nous considérons être une tromperie scientifique et financière rien que de par les précautions contractuelles prises pour évacuer la responsabilité des fabricants, le budget exorbitant affecté et les postures sinieuses des pouvoirs publics pour empêcher toutes autres voies soignantes, dont la connaissance empirique des épidémies et la liberté de soin du corps médical.

Nous réfutons fermement l'assertion "*Vous n'êtes pas scientifiques*" et les sobriquets consistant à exclure les citoyens qui ont le courage de faire appel à leur libre arbitre. Faut-il être plombier pour faire la différence entre une cuvette de toilette et un bidet ? Faut-il en démocratie se plier à l'absurdité - viendrait-elle des pouvoirs publics - pour être un citoyen respectable ? Nous avons vécu trois années de folies, de mensonges et d'infantilisation qui marqueront, durablement et pathologiquement, la société mais surtout notre jeunesse qui est amenée à prendre les rênes du futur.

Nous contestons le mésusage des chiffres au regard de cette pratique qui a duré comme une litanie ces trois dernières années, ingénierie sociale oblige, et nous nous contenterons d'une analyse comme il se doit pour exprimer nos arguments.

Point n'est besoin de montrer nos carnets de vaccination pour démontrer que nous sommes tous amplement vaccinés, le contraire serait un comble pour des soignants. Mais nous pouvons, avec le recul dont certains se moquaient, faire la démonstration que nos craintes étaient fondées quant à l'obligation qui était faite sur un produit en essai clinique et inefficent.

Nous réfutons, par ailleurs, la rengaine qui consiste à faire volte-face en affirmant que "*le vaccin protège contre les formes graves*" qu'aucun scientifique honnête ne saurait confirmer **puisque un vaccin digne de ce nom, par définition, est fait pour protéger totalement celui qui le prends...** Voilà la raison de la nécessité d'une à deux décennie d'épreuves cliniques que les autres vaccins de la place ont brillamment passé.

La Guadeloupe a été victime de quarante années d'intoxication à base de chloredécone et sa population en reste marquée pour toujours. Les pouvoirs publics ont tout fait pour noyer le poisson, même la justice a jugé bon d'un non-lieu comme un crachat au visage de milliers de personnes touchées dans leur chair par cette molécule. Cette population a donc parfaitement compris notre interrogation, et pour cause, en refusant à plus de 80 % cette injection expérimentale, en dépit des fortes pressions médiatiques et politiques.

"C'est une population qui fait régulièrement face à des épidémies virales. Pourtant, et elle ne le savait pas encore, elle a participé à mettre à nue la tromperie scientifique puisque le virus circule désormais sur l'île comme une grippe, respectant les lois de la nature qui veulent qu'à force de muter il s'amenuise.

Dans la Caraïbe, les îles qui ont distribué les traitements que l'Europe refusait (La République Dominicaine), celles qui ont protégé leur population en fermant les frontières (La Dominique) ou usé d'une vaccination traditionnelle (Cuba) ont jugulé la pandémie avec un succès indéniable.

D'octobre 1865 à Juin 1866, soit en huit mois, la Guadeloupe a jugulé une épidémie de choléra avec le bon sens médical de l'époque sans infrastructures sanitaires performantes. Avant de prendre la décision politique drastique de fermer les frontières, un long et stupide débat était entretenu par les tenants de l'économie et cela a coûté à l'île près de 15% de sa population. Heureusement que les politiques ont finalement eu le courage de faire ce qu'il fallait faire.

Plus d'un millier de Guadeloupéens sont morts entre Juillet et Septembre 2021 non pas parce qu'ils n'étaient pas "vaccinés" mais parce que la prise en charge est défectueuse depuis des années, et nous avons participé à une grève unitaire de trois mois en 2019 pour dénoncer ce fait dont des soignants de l'hexagone, venus en renfort en 2021, ont été les témoins. Une autre cause est à souligner, c'est le refus des autorités de protéger l'île des entrées inopportunes sous le prétexte que les voyageurs étaient "vaccinés", sauf que l'on sait depuis que les "vaccinés" développent et transmettent le virus. La levée de bouclier de prétendus défenseurs des libertés face à l'affirmation publique du Député Elie CALIFER est, donc, d'un ridicule qui démontre la folie dans laquelle nous baignons.

Dans le monde, tous les pays qui ont géré la pandémie comme on gère une pandémie depuis que le monde est monde, s'en sont sortis avec un brio qui détonne avec les prétentions des pays qui s'affirment "développés" mais sont incapables de faire face à un micro-organisme basique. **A la décharge de certains d'entre eux, la raison a fini par émerger jusqu'à présenter des excuses publiques et dédommager les personnels suspendus, sauf en France.**

A rebours des déclarations péremptoires des responsables publics, nul ne peut comptabiliser avec précision le nombre de professionnels respectant le fameux "schéma vaccinal", vouloir absolument réduire les "non-vaccinés" à quelques centaines ou milliers est une escroquerie intellectuelle destinée à justifier la tromperie scientifique et les méfaits des décideurs.

Résumons-nous :

- **L'argument du soignant non-transmissible ne tient pas** puisqu'on sait que le soignant « vacciné » est aussi transmetteur.
- **L'argument de la protection contre les formes graves ne tient pas** puisque l'on sait que les « vaccinés » peuvent développer les formes graves.
- **L'argument du nombre élevé de « non-vaccinés » en réanimation ne tenait pas**, il n'y a qu'à voir le changement rapide de la communication du gouvernement... La raison est simple, les chiffres officiels démontrent le contraire.
- **L'argument de l'ultime solution du tout-vaccination ne tient pas**, puisque d'autres expériences appliquées dans d'autres pays ont démontré le contraire jusqu'à mettre en exergue que, hormis Cuba qui a fait le choix d'un vaccin classique et de traitements, tous les pays qui ont fait ce choix subissent un regain bénin de la pandémie. L'Afrique et Haïti, pour une fois, devraient être une boussole en matière d'immunité !
- **L'argument de l'absence de traitements est faux**, les pays qui ont fait le choix de traiter en repositionnant des molécules connues ou en développant de nouvelles s'en sont mieux sortis et sans regain. A ce propos, il est bon de rappeler l'expérience mortifère et onéreuse du *Remdésivir* pour combattre le professeur Raoult et celui, plus récemment, de l'échec - ou du moins sa relative réussite sur des variants déjà affaiblis - du traitement de Pfizer et autres tentatives à base d'anticorps monoclonaux qui sont là pour démontrer que cette gestion est idéologique et non politique... Seuls les intérêts économiques des gros laboratoires priment.
- **L'argument de la sureté de ces produits a volé en éclats lors de l'audition de Mme Janine SMALL** - présidente du développement des marchés internationaux de PFIZER, lors d'une audition au parlement Européen, le 10 Octobre 2022.

- **L'argument du consensus scientifique est faux**, puisque la science a besoin de controverse et que cette dernière a été mutilée pour les besoins de service. De nombreux scientifiques ont été bannis pour avoir osé la controverse. Il est, aussi, de notoriété publique que les études publiées en faveur de ces produits le sont dans des revues qui méritent une sérieuse investigation scientifique.
- **L'argument reposant sur le succès de la vaccination est une usurpation frauduleuse** puisque cette dernière n'a jamais été faite sur la base d'un produit à ARN messager et nul ne connaît les conséquences véritables, à moyens et longs termes, de ces produits.

A ces points non exhaustifs, nous devons y ajouter que chaque fois que les professionnels suspendus ont eu la COVID, ils ont réintégré leurs services respectifs et souvent à plusieurs reprises sans que cela n'ait posé de problèmes dans les équipes, encore moins de "ressentiments" puisque que c'était un véritable bol d'oxygène pour ces équipes exténuées. **L'argument prévoyant des risques de conflits relève, donc, du fantasme de certains Directeurs, Médecins et autres cadres frustrés de n'avoir pas été à la hauteur du défi mais qui cherchent à diviser les travailleurs.**

Comprenons-nous bien, si nous contestons la prétention des défenseurs de la technologie à ARNm, cela ne fait pas de nous des anti progrès scientifiques. Bien au contraire, notre posture est celle de tout scientifique qui s'honore de l'être. Le jour où cette technologie fera ses preuves, nous en serons peut-être des défenseurs mais pour l'heure, elle nous a été imposée pour remplir les poches d'une minorité et non pour soigner la majorité, alors même que personne ne peut donner la preuve de son efficacité si ce n'est que de par des déclarations décisives mais non étayées.

Du reste, la FSAS a toujours dénoncé le clivage puéril des soignants et accompagnants médicosociaux, peu importe leur statut dit "vaccinal", et s'inquiète de **la nouvelle division** qui se prépare entre "*ceux qui auraient joué le jeu de la responsabilité*" et "*ceux qui n'auraient pas joué le jeu de la responsabilité*". Le schéma sanitaire et médico-social est déjà très abimé par diverses réformes comptables, il n'y a aucune raison rationnelle pour évincer des professionnels qui n'ont aucunement fauté mais ont déjà assez souffert d'avoir eu raison.

La FSAS affirme qu'il n'y a ni "pro-vax" ni "anti-vax" **mais des citoyens et des travailleurs lucides qu'on a voulu exclure et humilier et d'autres qui ont été abusés par la volonté vicieuse du gouvernement de cliver pour faire passer ses lois autoritaires qui n'ont rien de sanitaires**. La focalisation médiatique sur quelques discours écervelés des réseaux virtuels, durant la pandémie, a servi de fondement à ce clivage mais les faits et le temps nous trient, désormais, le vrai de l'ivraie.

Aussi, la FSAS ne peut que soutenir que l'abrogation de la loi du 05 Août 2021 est la seule issue raisonnable, car suspendre la suspension n'est pas l'abroger ! Le Décret Ministériel à venir et prévu par la loi n° 2022-1089 du 30 juillet 2022 mettant fin aux régimes d'exception créés pour lutter contre l'épidémie liée à la covid-19, laisse ouverte une porte aux autorités pour réinstaurer cette suspension sous prétexte de regain viral alors que tout le monde sait qu'il n'y a plus d'épidémie. L'O.M.S. vient, d'ailleurs, de fixer officiellement le terme de cette pandémie.

Nous constatons qu'une instruction de la D.G.O.S., incongrument sortie avant le décret, destinée aux Directeurs d'Etablissements - Publics et Privés - précise d'emblée, que les périodes de suspension :

- "N'ont pas généré de Droits à congés.
- N'ont pas été prises en compte comme périodes ouvrant des Droits à l'avancement.
- N'ont pas été prises en compte pour la constitution des Droits à pension".

Il est même énoncé que **le refus de réintégrer le poste d'origine ou proposé tombe directement sous le coup de l'abandon de poste** pour le Public, tout en restant négociable en termes de fin de relation de travail pour le privé - sachant qu'une loi, Décrétée le 17 Avril dernier, caractérise déjà le constat de l'abandon de poste par l'employeur en présomption de démission du salarié... **Bref, tout est fait pour éliminer les "empêcheurs de vacciner en rond".**

NOUS POUR LES GÉNÉRATIONS À VENIR !"

In fine, la FSAS affirme que toute réintégration doit être suivie d'une indemnisation à la hauteur des préjudices subis car aucun salarié ou agent n'a failli. Bien au contraire, ils sont les victimes une loi scélérate qui les a mis en grande difficulté personnelle pour avoir été les seuls garants de la raison et du libre-arbitre, principes fondamentaux d'une Démocratie et République Sociale qui se respecte.

La responsabilité entière appartient au Gouvernement qui a, abjectement, imposé l'irrationnel sous l'empire d'un cabinet chèrement payé mais n'ayant aucune compétence scientifique, encore moins sanitaire. Et si il reste au Gouvernement une once d'humanité et d'honnêteté, il lui appartient de faire son mea culpa et de présenter les excuses qui s'imposent auprès de ces femmes et de ces hommes qui, en résistant à la cruauté et à la violence qui leur ont été faites, sont des milliers de "Jean MOULIN" que l'on voudrait ignorer mais sans succès aucun.

En conséquence de quoi, nous venons à vous - représentants du peuple de manière transpartisane, pour demander l'abrogation purement et simplement de la loi du 05 Août 2021, assortie d'une indemnisation conséquente à la hauteur des préjudices subis. Si il y a eu des milliards pour un produit inefficace, il ne peut ne pas y avoir des millions pour réparer une faute grave des pouvoirs publics.

Nous vous assurons, Mesdames et Messieurs les représentants du peuple, de nos salutations respectueuses.



Le secrétaire général,

F.S.A.S - C.G.T.G
4 Cité Artisanale de Bergevin
97110 Pointe-à-Pitre
Tél : 0690 28 19 86
Siret : 798 550 497 00019 - APE 9720Z
fsas.cgtd@laposte.net

BELAIR Philippe

30-31 MARS 2023

HALL DES SPORTS DE

**FSAS-CGTG
B.P. 257
97 100 Basse-Terre**

"SANTÉ ET SOCIAL SONT UN CHOIX DE SOCIÉTÉ...ENGAGEONS-NOUS POUR LES GÉNÉRATIONS À VENIR !"